



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## N°2023/196

### OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DES DOCOB « BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MEDARD- D'EYRANS » ET « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT ET DU SAUCATS » POUR LA PERIODE 2024-2026

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 30**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 7 décembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023**

**Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN**

**Le 14 décembre de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/196

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DES DOCOB  
« BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MEDARD-  
D'EYRANS » ET « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT  
ET DU SAUCATS » POUR LA PERIODE 2024-2026**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-2-5 sur la protection et de mise en valeur de l'environnement,

**Vu** la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, dite directive « Habitats »,

**Vu** la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

**Vu** l'article R414-11 du Code de l'environnement définissant le contenu du Docob,

**Vu** la délibération n°2012/15 du 21 février 2012 approuvant le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docobs « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2012-2014,

**Vu** la délibération n°2015/29 du 3 mars 2015 approuvant le renouvellement par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docobs « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2015-2017,

**Vu** la délibération n°2019/114 du 2 juillet 2019 approuvant le renouvellement par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docobs « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2018-2020,

**Vu** la délibération n°2021/069 du 8 avril 2021 et la délibération n°2021/108 du 8 juillet 2021 approuvant le renouvellement par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docobs « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2021-2023,

**Vu** les avis des membres des comités de pilotage sur le portage de l'animation des Docobs « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2024-2026, formulés lors du COPIL du 14 novembre 2023,

**Vu** la convention de partenariat pour l'animation du Docob du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans annexée à la présente délibération,

**Vu** le plan de financement prévisionnel Natura 2000 pour la période d'animation 2024-2026 annexé à la présente délibération,

**Vu** les cartographies des sites Natura 2000 FR7200688 « Bocage Humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans » (Annexe 03) et FR7200797 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (Annexe 04) annexées à la présente délibération,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu est concerné par 2 sites Natura 2000, c'est-à-dire identifiés par l'Union Européenne pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats :

- Site du « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » (FR7200688)
- Site du « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (FR7200797)

Pour chacun de ces sites, un document de référence, d'orientation et d'aide à la décision permet de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation du site. Ce document d'objectif (DOCOB) est validé par un comité de pilotage, puis approuvé par le préfet.





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/196

## **OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DES DOCOB « BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MEDARD- D'EYRANS » ET « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT ET DU SAUCATS » POUR LA PERIODE 2024-2026**

Le comité de pilotage (COPIL) est l'organe de la concertation sur le site. Il réunit les acteurs du territoire : les représentants de collectivités territoriales, les socio-professionnels, les usagers, les associations, les services de l'Etat et établissements publics, et les experts scientifiques.

Après approbation du DOCOB, il appartient aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, membres du COPIL, de désigner pour une durée de trois ans renouvelables, le Président du COPIL et la collectivité ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du DOCOB (structure animatrice).

**Pour chacun des deux sites, la Communauté de Communes de Montesquieu a été jusqu'alors désignée structure animatrice. Son comité de pilotage est présidé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes.**

La période triennale d'animation en cours (2021-2023) arrivant à son terme le 31 décembre 2023 pour le site du Bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans et le 14 février 2024 pour le site du Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats Natura 2000, les collectivités membres des comités de pilotage respectifs des sites ont été consultées lors du COPIL du 14 novembre 2023 sur la poursuite de l'animation des Docobs par la CCM pour la prochaine période d'animation (2024-2026). Les membres des comités de pilotage y étant majoritairement favorables, la Communauté de Communes de Montesquieu a été confirmée comme structure animatrice des Docobs pour une durée de 3 ans.

Pour le site « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans », le montant prévisionnel de la mission d'animation s'élève à 28 559,79€ en année 1 (2024), 27 845,94€ en année 2 et 28 345,94€ en année 3 soit 84 751,66€ pour 3 ans, ce montant incluant les frais de personnel (animateur Natura 2000 recruté par la Communauté de Communes de Montesquieu sur un mi-temps), des frais de formation, de structure, ainsi que quelques achats (prestations de service et outils de communication). La mission d'animation du DOCOB est cofinancée selon le plan de financement triennal fourni en annexe.

La part d'autofinancement est répartie à parts égales entre la CCM, la commune de Bègles et la commune de Villenave-d'Ornon, dans le cadre d'une convention de partenariat triennal qui les lie, et dont la durée cadre avec celle des périodes d'animation.

La dernière convention de partenariat arrivant à échéance, une nouvelle convention doit être signée pour la période 2024-2026.

De la même façon, pour le site « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », le montant prévisionnel de la mission d'animation s'élève à 28 559,79€ en année 1(2024), 27 845,94€ en année 2 et 28 345,94€ en année 3 soit 84 751,66€ pour 3 ans, ce montant incluant les frais de personnel (animateur recruté par la CCM sur un mi-temps), des frais de formation, de structure, ainsi que quelques achats (prestations de service et outils de communication). La mission d'animation du DOCOB est cofinancée selon le plan de financement triennal fourni en annexe.





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/196

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DES DOCOB  
« BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MEDARD-  
D'EYRANS » ET « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT  
ET DU SAUCATS » POUR LA PERIODE 2024-2026**

## *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- Approuve le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR 7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » pour la période 2024-2026,
- Approuve le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR 7200797 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » pour la période 2024-2026,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'attribution des subventions des différents partenaires financeurs ainsi que tout document formalisant le rôle de la Communauté de Communes de Montesquieu en tant que structure animatrice des DOCOBs,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de partenariat tripartite avec les communes de Bègles et Villenave d'Ornon (2024-2026),
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



**Nathalie BURTIN-DAUZAN**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan  
Date de signature : 21/12/2023  
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath  
Date de signature : 21/12/2023  
Qualité : Parapheur President Montesquieu